



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 28 mars 2022

début : 16h00

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti MM. Pierre Jordan, Roland Galley, Michel RoCHAT et Patrick Emery

LPPPL / Parcelle N°593-16 à Carrouge

de compléter et signer, avec préavis favorable, la demande d'autorisation d'aliénation d'un appartement loué.

Trottoir Chemin de la Grande Salle à Carrouge

que le tas de terre qui empiète sur le trottoir au chemin de la Grande salle à Carrouge, sujet d'une plainte de citoyens, va être enlevé par l'entreprise responsable de la creuse.

Nouvelle entreprise / Installation panneau

- qu'une nouvelle entreprise, Ca Roule Pneus Sàrl, va s'installer dans la halle de l'entreprise Schröder SA dans la ZI de l'Ecorcheboeuf 20 à Carrouge à compter du 1er avril 2022;
- d'autoriser la pose d'un panneau sur la façade du bâtiment, selon photomontage remis ;
- de demander la remise d'un plan indiquant précisément l'endroit où serait posé un panneau signalétique en bord de route;
- de ne pas accepter leur demande pour peindre en rouge et blanc un bout du trottoir côté Mézières.

CAMAC 212045 / Dubois – chemin des Grottes 13 à Mézières

de valider et faire suivre à la DGTL la demande d'autorisation préalable hors zone à bâtir pour un projet de construction d'une stabulation litière profonde pour jeune bétail par-dessus la fosse existante, qui serait couverte, mise en conformité de la fumièrre avec place de lavage couverte par des panneaux solaires et couvert à machines.

CAMAC 201968 / E-Mob SA

que la mise à l'enquête qui s'est terminée le 24 mars 2022 a fait l'objet de cinq oppositions.

CAMAC 207087 / Goël, parcelle N° 77

de revenir sur le contenu de la séance du 28 février 2022 et prendre acte des conditions particulières de la Romand Energie à respecter et à contrôler dans le permis de construire qui sera délivré pour la construction d'une fumièrre.

CAMAC 203755 / Hoxhaj, parcelle N° 4032, route des Cullayes 4 à Mézières

de mettre à l'enquête publique le projet de rénovation et transformation du bâtiment ECA 2214. La création de neuf places de parc est prévue. Les trois dérogations demandées sont acceptées.

CAMAC 196861 / Pahud & Dufey, parcelle N° 212, chemin du Sendon 7 à Carrouge

- de refuser de délivrer le permis de construire Camac 196861 concernant la rénovation de la place devant la maison, évacuation de l'ancien revêtement (goudron et béton) et pose d'un nouvel enrobé. La synthèse délivrée par la Camac est négative. Ce projet, situé hors de la zone à bâtir, n'est pas conforme aux exigences légales;
- la DGE/DIREV/AUR3 initiera une démarche pour la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées.

CAMAC 210324 / Pellet, parcelle 2256, route du Village 35 à Ferlens

de délivrer le permis de construire pour la construction d'une pergola. Ce dossier est de compétence communale.

Parcelle N°2265 / Schelling, route des Channes 2 à Ferlens

d'autoriser l'installation d'une piscine de 16000 litres qui resterait à l'année, selon plan remis. Cette piscine ronde sera posée sur une dalle en béton à construire. Les voisins parcellaires ont d'ores et déjà donné leur accord.

Stand des Maraîches / Buttes de tir

de transmettre au Canton la proposition du bureau Aquageo Sàrl qui suggère une solution permettant d'empêcher l'eau de s'écouler directement au ruisseau par son infiltration dans le terrain.

CAMAC 193477 / Hoxhaj, route des Cullayes 2, à Mézières

d'accepter, après réception de l'autorisation écrite de tous les voisins parcellaires, la modification du permis de construire, délivré le 12 novembre 2020. Il s'agit de la suppression d'un des appartements prévus pour consacrer l'entier de la surface à un seul appartement. Aucune modification extérieure n'est prévue, hormis le léger déplacement des velux, selon plan produit.

DGIE / CAMAC 211824 / Romande Energie

de valider la demande de mise à l'enquête publique remise par la DGE, Direction Energie, concernant l'approbation des plans concernant :

- S-0179033.1, station transformatrice, route du Borgeau 32 : construction d'une nouvelle station transformatrice sur la parcelle N°409, en remplacement de l'actuelle station aérienne;
- L-0236004.1, ligne souterraine 17 kV entre les stations Voigires et route du Borgeau 32 : réalisation d'une nouvelle liaison souterraine et suppression d'un tronçon aérien;
- L-0236005.1, ligne souterraine 17 kV entre les stations route du Borgeau 32 et D'Amont : réalisation d'une nouvelle liaison souterraine et suppression d'un tronçon aérien.

Ce projet doit être affiché aux piliers public du mardi 26 avril au mercredi 25 mai 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire adjointe 

Patrice Guenat  Marlène Muriset

⇒ prochaine séance municipale le 4 avril 2022